

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

Votants: 10

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Abstentions: 0

Excusés: Laura CIPIERE

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard DOREMUS

Objet: Convention participation Richard - DE_2022_5_4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de certificat d'urbanisme de Monsieur RICHARD Roger, qui souhaite mettre en vente 3 terrains attenants, dont il est propriétaire, situés au lieu-dit « le Caussanel » et cadastré Section H N° 286 et 287-288 pour la construction de deux maisons.

Il rappelle que ces terrains ne sont pas desservis en électricité mais que la FDEL propose de réaliser les travaux de raccordement en souterrain moyennant une participation financière de la commune réévaluée à

- 0 € pour les parcelles n° H 287-288 dans le cas où la tranchée sera réalisée préalablement
- 500 € pour la parcelle n° H 286 dans le cas où la tranchée sera réalisée préalablement

Il rappelle que cette participation peut être récupérée sur le propriétaire du terrain, sous forme de convention, l'intéressé étant d'accord sur le principe. Cette nouvelle convention annulera la précédente convention conclue avec Mr. RICHARD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal ayant pris connaissance du nouveau projet de convention et considérant l'intérêt du projet :

- Donne un avis favorable à ce projet et à la participation financière de la commune comme indiquée ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante
- Décide l'ouverture d'un programme d'investissement d'un montant de 500 € sur le budget de l'exercice 2023

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Gérard DOREMUS

Le Maire

Gérard MAGNE



Publication sur le site internet de la commune le : 7/12/2022

